



Prescription sur acte de vente immobilière

Par **honda**, le **08/10/2009** à **17:14**

Bonjour, rnJ'ai vendu une maison , il y a 8 ans.rnle nouveau propriétaire me menace de poursuites pour fausses déclarations lors de la vente, en effet j'ai vendu la maison avec la certitude que l'épandage de la fausse existait, mais que par la suite d'une avarie, je l'ai supprimé pour faire passer les eaux usées sur un terrain attenant (m'appartenant et vendu avec la maison).le nouveau propriétaire est tombé en panne lui aussi et en faisant faire les réparations il s'est avéré que l'écoulement de la fausse a été bouché par le voisin dont la canalisation traversait son terrain (chose que je ne savais pas, ce voisin étant mon père, qui lors de la construction de ma maison avait fait passer cet écoulement chez lui sans m'en parler. cela devait être d'après lui que le reste de l'épandage et lors de la nouvelle canalisation passant chez moi, les raccordements n'avaient pas été fait.)rnaucun papier de l'entreprise ne stipule tels ou tels travaux sauf la mise en place de l'épandage au moment de la construction en 1989. Durant ces 8 ans tout allait bien .rnque puis-je faire pour répondre au nouveau propriétaire, puis-je moi aussi me retourner contre tous les intervenants m'ayant caché toutes ces modifications avec toutes ces années passéesrnmerci de vos conseilsrnM S